
Compte rendu CVS du 7 Avril 2023

Présents :

Yasmine BOUREGBA, Aurélie CHAMPAUD, Frédéric GILIER
Jérôme JOUSSET, Dan GUITTON, Luidgy MORIN, Maxime REVOY

Mme BOUDEAU, représentante des familles des personnes accompagnées
Mme LEDROIT, représentante des familles des personnes accompagnées
Mme RIGOLLET, représentante de l'association, élue au conseil d'Administration de l'AFDAEIM

Paméla CORNILLE, Monitrice d'atelier
David ROUSSEAU, Chef de service éducatif
Aline ROUSSIERE, Directrice AFDAEIM Vendée

Absent excusé :

Mme BOLETAU, représentante suppléante des familles des personnes accompagnées

Composition du CVS

Suite au décret de 2022 sur la composition du CVS, 4 familles de personnes accompagnées se sont proposées pour intégrer le CVS de l'ESAT.

Mme RIGOLLET représente l'association car elle est secrétaire de l'AFDAEIM.
Mesdames BOUDEAU et LEDROIT sont élues titulaires et représentent les familles.
Madame BOLETEAU est élue suppléante et représente les familles.

Point sur le Livret d'Accueil

Le livret d'accueil à été finalisé lors du CVS du 3 Mars dernier.
Un point sur le droit à 3 jours de congés pour enfant malade sera ajouté.

Le Règlement de fonctionnement

Ce document s'adresse aux personnes accompagnées, il définit les règles, droits et devoirs dans l'établissement. Nous avons commencé à le retravailler. Nous nous sommes arrêtés au point 2.4.

Présentation des nouveaux plans de circulation sur les parkings des 2 établissements.

Des nouveaux plans sont présentés.

Applicables à partir du 2 Mai.

Chaque Moniteur va expliquer à son groupe les plans et la manière de circuler.

Information sur l'enquête ES Handicap

Tous les 4 ans le Ministère de l'Action Sociale nous demande de remplir une enquête sur les professionnels et les personnes accueillies dans nos établissements.

Nous avons donc obligation de vous informer que des données vous concernant sont transmises. Nous avons mis à l'affichage une information en FALC pour vous expliquer en quoi cette enquête consiste.

Vos familles ont reçu un mail pour les informer également de cette enquête.

Organisation de réservation de la partie « Restaurant »

Tous les midis, environ 15 personnes vont pouvoir déjeuner dans la partie « Restaurant » du self aux Essarts et bénéficier d'un service à table.

Entre le 10 Avril et Mai, ce restaurant sera réservé aux encadrants afin que les usagers de la restauration fassent leurs apprentissages.

Ensuite les ouvriers pourront déjeuner dans cette partie

Dans la partie restauration, le repas ne sera pas servi en 10 mn car il faudra attendre d'être servi, comme au restaurant.

Comment envisager la réservation ?

Nous allons proposer un tableau d'inscription sur 15 jours. Chaque ouvrier pourra s'inscrire une fois / semaine.

Parole aux familles

Ce point est nouveau à l'ordre du jour du CVS.

Cet espace d'expression est réservé aux familles élues au CVS.

Il est être proposé de communiquer prochainement auprès des familles des usagers pour préciser le rôle des représentants au CVS et de donner l'adresse mail et le numéro de téléphone de Sandrine LEDROIT. Les familles auront donc une interlocutrice si elles souhaitent faire des remarques ou poser des questions.

Questions diverses

QUESTIONS DES USAGERS

Site des ESSARTS

Pourrais-t-on avoir un éclairage automatique dans les vestiaires ?

Le vestiaire femmes est déjà équipé. Nous pouvons l'envisager pour le vestiaire homme.

Nous constatons que lors de certaines permanences de repas des ateliers passent devant la file d'attente du réfectoire. Quelles sont les règles actuelles, pouvons nous les redéfinir ?

Il n'y a plus de priorité de passage au self. Chacun va manger à l'heure qu'il souhaite.

Il va être rappelé aux Moniteurs que la sortie des ateliers se fait à 12H30 et qu'ils ne doivent pas faire passer leur atelier devant les autres quand ils sont d'encadrement repas.

Certains usagers ont perçu leur salaire de Mars sur leur compte bancaire le 3 Avril. Les virements ont été fait le 31 du mois, comme d'habitude. Il s'agit d'une erreur de la banque des usagers concernés.

Site des Ajoncs

Combien de jours on a droit si on a un enfant malade ?

Les jours enfant malade ne sont pas un droit en ESAT.

Au sein de l'ESAT Yon et Bocage nous avons décidé de donner 3 jours d'absence payée par usager pour enfant malade.

Les règles de fonctionnement sont à retrouver dans le livret d'accueil.

Est-ce que le soutien scolaire peut commencer plus tôt ? Actuellement démarrage à 15H45.

Non ce n'est pas possible car l'intervenante est sur le site des Essarts avant.

Est-il possible d'avoir un sèche-cheveux dans le vestiaire des filles ?

Non, il n'y aura pas de sèche-cheveux dans les sanitaires.

Demande d'agrandir l'arrêt de bus pour s'abriter quand il pleut ?

Cet arrêt de bus est la propriété d'Impuls'Yon.

Il est proposé que les élus du CVS écrivent un mail à Impuls'yon pour exposer leur demande.

Peut-on rajouter une paroi dans les douches ?

Dans un premier temps vérifier si les bondes de fond sont bien nettoyées (EDL)

Voir si les douches sont équipées de réducteur de pression.

Voir si les douches sont équipées de patères, cochets pour mettre les vêtements.

Peut-on avoir 80 euros de chèques cadeaux de Noël 2023 ?

Il ne sera pas donné de réponse aujourd'hui car c'est un peu tôt pour parler de Noël.

Les chèques cadeaux étant pris sur le budget commercial de l'ESAT, il va falloir être prudent pour les dépenses 2023.

Quand est-il de la 2ème machine à café parce que la file d'attente est trop longue ?

Il n'y aura pas de 2ème grande machine à café car nous n'avons pas suffisamment de consommation.

Nous allons voir avec le distributeur si possibilité de mettre une petite machine en plus.

En fonction de la réponse du fournisseur, nous allons voir pour décaler la pose de l'équipe EDL afin de limiter le nombre de personnes à attendre.

Peut-on avoir des chaises et une table en plus en salle de pause car il n'y a pas assez de places libres ?

Faire un essai avec une table et des chaises de la salle de restauration, qui ne sont pas utilisés actuellement.

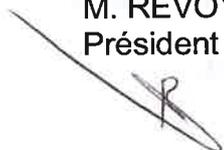
A-t-on le droit de faire grève ?

Non, les usagers n'ont pas le droit de faire la grève. La grève est inscrite dans le code du travail dont ne relève pas l'ESAT.

Date de restitution : Mercredi 12 Avril 2023 à 13H15

Prochaine réunion CVS en 2023 : Vendredi 9 Juin 2023

M. REVOY Maxime
Président du CVS



Mme ROUSSIERE
Directrice

